



## Crew® Nettoyant et détartrant pour salle de bain

Révision: 2025-05-23

Version: 02.0

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	Crew® Nettoyant et détartrant pour salle de bain
FDS #:	MS0800505
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industriel/Institutionnel</li> <li>• Entretien des toilettes</li> <li>• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation</li> </ul>
Utilisations déconseillées:	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées
Producteur, importateur, fournisseur Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a>	Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification du produit non dilué

Serious eye damage, Category 1  
Skin irritation, Category 2



#### Mention d'avertissement:

Danger.

#### Déclarations sur les risques

**CAUSE DES IRRITATIONS CUTANÉES. CAUSE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.**

#### mises en garde :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Porter des gants de protection et une protection des yeux et du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornées, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet

**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

#### Classification du produit dilué 1:18

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

#### Déclarations sur les risques et la

Crew®

Nettoyant et détartrant pour salle de bain

1 of 6

**sécurité**

Pas nécessaire.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

**Ingrédients classifiés**

Composant(s)	CAS #	% en poids
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de potassium	68584-27-0	10 - 30%
Alcool benzylque	100-51-6	3 - 7%
Alcools, C10-16, éthoxylés (7-<15 EO)	68002-97-1	3 - 7%
2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0	3 - 7%
sel potassique de l'acide glycolique	1932-50-9	1 - 5%
Acide citrique	77-92-9	1 - 5%

### 4. PREMIERS SOINS

**Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Par voie cutanée:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau savonneuse. En cas d'irritation de la peau : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux. Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Produit Dilué:**

**Les Yeux:** Rincer abondamment à l'eau.

**Par voie cutanée:** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention**

Aucune méthodes spéciale n'est requise

**Moyen d'extinction approprié**

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

**Dangers spécifiques**

Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :** Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manipulation:** POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives d'exposition:**

**Produit Non Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

**Protection individuelle**

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Protection des mains:**

Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection de la peau et du corps:**

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:**

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. Si l'aération est inadéquate pour contrôler les aérosols, les brumes et les vapeurs, utiliser une protection respiratoire appropriée pour éviter toute surexposition.

**Mesures d'hygiène:**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Produit Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

**Protection individuelle**

**Protection des yeux:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection de la peau et du corps:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique** Liquide

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point de fusion/point de gel (°C)** Indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.

**Densité** 1.067 Kg/L

**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair** > 200.12 °F > 93.4 °C

**Viscosité cinématique** Pas d'information disponible.

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)**: 0.1 % \*

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

**Combustion prolongée** Sans objet.

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**pH de la solution diluée** ≈ 5

**Point d'éclair de la dilution:** > 200 °F > 93.4 °C

**% COV par poids de la dilution d'emploi:** 0 %

**Couleur:** Transparent , Foncé , Mauve

**Odeur:** Agent tensioactif

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Indéterminé

**Solubilité:** complètement soluble

**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.07

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Phosphore élémental:** 0.00 % by wt.

**pH:** ≈ 4.41

**La corrosion des métaux:** Non corrosif

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

Sans objet

**Stabilité**

Le produit est stable

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucun à notre connaissance

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun raisonnablement prévisible.

**Matières à éviter**

Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.

**Conditions à éviter**

Aucun à notre connaissance.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Cause des irritations cutanées. Les symptômes peuvent inclure des douleurs (qui peuvent être retardées), des rougeurs et/ou de l'inconfort.

**Contact avec les yeux:** Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Pas d'information disponible.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Organes cibles (exposition unique)** Aucun à notre connaissance.

**Organes cibles (exposition répétée)** Aucun à notre connaissance

### Mesures numériques de toxicité

**(ETA) - par voie orale (mg/kg):** >2000

**(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):** >2000

**(mg/l):**

**(ETA) - par inhalation des gaz (mg/l):** >20000

**aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l):**

**(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l):** >5  
>20

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Ecotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistante et dégradabilité:** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

**Mobilité:** Pas d'information disponible.

**Autres effets néfastes:** Pas d'information disponible.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués):** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):** Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués):** Non réglementé

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués):** Non réglementé

**Emballages contaminés:** Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Ce produit n'est pas réglementé pour le transport.

**Déscription du connaissance DOT (voie terrestre)** NON RÉGLEMENTÉ

**Déscription du voie maritime connaissement** NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

TSCA  
DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.  
Tous les composants sont répertoriés sur DSL / NDSL ou autrement exemptés.

### RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de potassium	68584-27-0	-	-	-	-
Alcool benzylque	100-51-6	X	-	X	-
2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0	-	X	-	-
Alcools, C10-16, éthoxylés (7-<15 EO)	68002-97-1	-	-	-	-
sel potassique de l'acide glycolique	1932-50-9	-	-	-	-
Acide citrique	77-92-9	-	-	-	-

### CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0	3 - 7%			X

### Clean Air Act/Clean Water Act

Composant(s)	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol	X		

### Réglementation Canadienne

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

### Produit Dilué:

Santé 0

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2025-05-23

Version: 02.0

### Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur*

*doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.*